

DEPARTEMENT DE L'AUBE

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES D'ARCIS
MAILLY RAMERUPT**
5 Rue Aristide Briand
10700 ARCIS-SUR-AUBE

Date de la convocation :
3 juin 2025

Date d'affichage :
3 juin 2025

Nombre de délégués en
exercice : 58

Nombre de délégués qui assistent
à la séance : 41

Ayant pris part à la délibération :
49
(8 pouvoirs)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE D'ARCIS MAILLY
RAMERUPT**

Séance du 11 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze du mois de juin à dix-huit heures trente, le conseil communautaire d'Arcis, Mailly, Ramerupt s'est réuni à la salle des fêtes de Voué, sous la présidence de Monsieur Alain STEINMANN

Présents (41) : STEINMANN Alain, ROBERT Jean-Claude, SOMMESOUS Dominique, MEUNIER Bruno, GUILLEMAILLE Lucie, FOY Damien, JACTAT Jean-Claude, FEVRE Jean-Claude, ALBARET Patrick, ALBERT Eric, BAILLY-BAZIN Eric, BONNET Ghislaine, BRACQ Catherine, BRODARD Patrick, BROUET Sophie (suppléante de AKKOUCHE Malik-Tahar), BONCORPS Guy, CHAINE Jessica, COUSIN Camille, GARCIA Michel, GEORGES Caterina, GUERRE-GENTON Gérard, GUILLEMAILLE Philippe, GUYOT Maud, JACQUES Jean-Paul, JACQUIER Jean-Claude, LAMPSON Philippe, LEPAGE René, , LESAGE Cynthia, LORNE Alain, MARIE Franck, MARTIN Maurice, MAUFROY Patrick, NOBLET Pascal, BRISBARD Jean-Pierre, PREVOT Céline, ROBIN Patrick, SEURAT Dominique, SIMPHAL Denis, SA Christelle (suppléante de TURPIN Denis), TARIN Gérald, THOUARD Philippe,

Excusés ayant donné un pouvoir (8) : GAUDY Solange (pouvoir à MEUNIER Bruno), HITTLER Charles (pouvoir à STEINMANN Alain), LOISEAU Anne (pouvoir à JACTAT Jean-Claude), FILIPPI Daniel (pouvoir à SOMMESOUS Dominique), FINCK Patrick (pouvoir à LORNE Alain), MAUCLAIRE Denis (pouvoir à PREVOT Céline), MICHONNEAU Philippe (pouvoir à ROBERT Jean-Claude), PETITET Jean-Pierre (pouvoir à TARIN Gérald),

Absents (9) : AUZOUX Agnès, BERNIER Guy, DAIRE Karinne, HENRY Dominique, HULOT Florence, LAGOGUEY Jean-Jacques, LAMBERT Jean-Pierre POIRSON Didier, TEUFEL Karine

Madame PREVOT Céline a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n°2025-030 : Création de postes

Monsieur le président de séance rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Pour la crèche La Chrysalide d'Arcis-sur-Aube

- Considérant l'augmentation de la capacité de la crèche de 12 à 16 enfants à compter du 1^{er} janvier 2026,

- Vu l'article R2324-42 du Code de la Santé Publique modifié par Décret n°2025-304 du 1^{er} avril 2025,
- Vu l'article R2324-43 du Code de la Santé Publique,
-

Il y a lieu de créer les postes suivants :

Fonction	Grade	Filière	Cadre d'emploi	Ouverture	Temps de travail
1 éducatrice de jeunes enfants	A	Médico-sociale	EJE	01/09/2025	21/35
2 agents de crèche	B	Médico-sociale	Auxiliaire Puéricultrice	01/12/2025	ETP

Pour le groupe scolaire de Ramerupt

Considérant le départ en retraite d'une d'ATSEM, il y a lieu de créer un nouveau poste pour l'entretien du bâtiment, la surveillance des enfants pendant les temps périscolaires (cantine, garderie), ainsi que l'accompagnement dans le car si nécessaire.

Fonction	Grade	Filière	Cadre d'emploi	Ouverture	Temps de travail
1 adjoint technique polyvalent des écoles	C	Technique	Adjoint technique territorial	25/08/2025	20/35 annualisés

Entendu cet exposé,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, **à l'unanimité** :

➤ **DECIDE** la création de 3 postes

Service	Fonction	Grade	Filière	Cadre d'emploi	Ouverture	Temps de travail
Crèche La Chrysalide	1 éducatrice de jeunes enfants	A	Médico-sociale	EJE	01/09/2025	21/35
Crèche La Chrysalide	2 agents de crèche	B	Médico-sociale	Auxiliaire Puéricultrice	01/12/2025	ETP
Groupe scolaire de Ramerupt	1 adjoint technique polyvalent des écoles	C	Technique	Adjoint technique territorial	25/08/2025	20/35 annualisés

➤ **PRECISE** que cette dépense est inscrite au budget de l'exercice 2025.

Fait et délibéré à Arcis-sur-Aube, les jour, mois et an susdits

La Présidente
 Solange GAUDY
 COMMUNAUTÉ
 DE COMMUNES
 MAILLY
 RAMERUPT